

Communication

Décisions du Conseil municipal du 22 septembre 2026

Tavannes, le 23 septembre 2026

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune.

- **Changements au sein des autorités :** À la suite de la démission de M. Stéphane Terrier (Tavannes Avenir) du Conseil municipal, annoncée le 16 septembre dernier pour des raisons personnelles, Mme Catherine Paroz a été désignée pour le remplacer. La première vient ensuite de la liste Tavannes Avenir issue des élections communales du 30 novembre 2025, Mme Chantal Sousa, ne pouvant accéder au Conseil municipal en raison d'une incompatibilité liée à un lien de parenté, la nomination de Mme Catherine Paroz est intervenue conformément à la procédure applicable. Le dicastère social a été attribué à Mme Salomé Scheidegger et Vie locale à Mme Catherine Paroz.
- **Règlement du service dentaire scolaire :** Le Conseil municipal a validé la proposition de nouveau règlement du service dentaire scolaire qui sera proposé lors de la prochaine Assemblée municipale pour adoption.
- **Réouverture des toilettes publiques :** A la suite d'une précédente décision de fermeture des toilettes publiques situées au centre du village, prise en raison de déprédations répétées, le Conseil municipal a décidé de procéder à leur réouverture. Celles-ci seront désormais accessibles quotidiennement de 7h00 à 20h00.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

